

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

APPROBATION DU
PLAN DE
FINANCEMENT ET
DES CONVENTIONS
FINANCIÈRES
LIANT LE POLE
MÉTROPOLITAIN ET
CHACUN DE SES
MEMBRES POUR
L'ÉDITION D'UN
LIVRE D'HISTOIRE
GRAND GENÈVE

Séance du 7 mai 2021

L'an deux mil vingt et un, le sept mai, à douze heures, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni en visio conférence, sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,
Convocation du : 30 avril 2021
Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN
Membres présents : 14

• Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY – M. Vincent SCATTOLIN – Mme Chrystelle BEURRIER – M. Marin GAILLARD – M. Stéphane VALLI – Mme Catherine BRUN – M. Sébastien JAVOGUES – Mme Aurélie CHARILLON – M. Gabriel DOUBLET – Mme Carole VINCENT – M. Jean-Claude GEORGET – M. Philippe MONET – M. Benjamin VIBERT – Mme Nadine PERINET

• Délégués excusés :

M. Pierre-Jean CRASTES- M. Christophe ARMINJON

N° BU2021-09

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 16
Nombre de délégués
Présents : 14
Pouvoirs : 0

APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DES CONVENTIONS
FINANCIÈRES LIANT LE POLE MÉTROPOLITAIN ET CHACUN DE SES
MEMBRES POUR L'ÉDITION D'UN LIVRE D'HISTOIRE GRAND GENÈVE

Le soutien financier du Pôle métropolitain du Genevois français a été sollicité par Madame Lydie MEYNET, une historienne et auteure locale, qui porte une attention particulière au territoire du Grand Genève. Son projet est de concevoir six ouvrages retraçant les grandes dates historiques qui ont marqué notre région transfrontalière.

L'objectif est de sensibiliser les élèves du 3^{ème} cycle des écoles primaires des communes à l'évolution du territoire du Grand Genève, une présentation qui se déclinera donc en six livres comme suit :

1. 58 ans avant JC : les helvètes refoulés aux portes de la Genève gallo-romaine
2. 443-534 : Genève capitale burgonde
3. 1034 : Genève germanique
4. 1401-1602 : Genève et la maison de Savoie
5. 1749-1816 : Genève entre France et Suisse
6. 1846-1945 : construction de la Genève moderne, devenue cité internationale

Cette sollicitation a été présentée aux membres du Bureau lors de la séance du 5 février 2021. Ces derniers ont confirmé l'intérêt de cet ouvrage qui permet de communiquer auprès d'un public cible sur l'Histoire du Grand Genève. Cette démarche contribue également au développement de l'identité du territoire.

Madame Lydie MEYNET rédige ces ouvrages en partenariat avec ses homologues suisses.

L'objectif de cette première édition est d'atteindre la publication de 8 000 exemplaires afin d'assurer une parfaite diffusion dans toutes les écoles primaires publiques du Grand Genève avec 3 950 ouvrages destinés aux communes françaises.

Les 3 950 ouvrages destinés aux écoles françaises seront répartis au prorata du nombre d'écoles primaires par commune selon la règle suivante :

- 20 exemplaires par école pour les communes comptant jusqu'à 3 écoles primaires
- 30 exemplaires par école pour les communes comptant plus de 3 écoles primaires

La participation financière sollicitée côté français pour cette première édition s'élève à 12 730 €. Elle pourrait se décliner comme suit :

- À charge du Pôle métropolitain du Genevois français, pour participer aux frais de conception : 2 730 €
- A charge des intercommunalités membres du Pôle métropolitain, selon une répartition prévisionnelle au prorata du nombre d'écoles primaires, pour en assurer l'édition et la diffusion : 10 000 €.

Concernant la répartition du montant de 10 000 euros à la charge des EPCI membres, un prorata peut être réalisé en fonction du nombre d'écoles primaires par communes (voir tableau ci-dessous).

0	Nombre total d'écoles primaires publiques	Nombre exemplaires / EPCI	Montant prévisionnel / EPCI
Annemasse Agglomération	26	590	1 532.00 €
CC Arve et Salève	12	240	623.00 €
CC Faucigny Glières	14	340	884.00 €
CC du Genevois	20	440	1 143.00 €
CC du Pays Bellegardien	17	400	1 039.00 €
CC Pays de Gex	39	870	2 260.00 €
CC Pays Rochois	14	280	727.00 €
Thonon Agglomération	31	690	1 792.00 €
Total	173	3 850	10 000.00 €

Le service communication du Pôle métropolitain disposera également de 100 exemplaires.

Modalités financières

Afin de faciliter les démarches, il est proposé aux EPCI membres de déléguer au Pôle métropolitain le suivi de la réalisation de cet ouvrage, des modalités techniques et financières. Il se chargera d'avancer l'intégralité de la sollicitation financière, soit 12 730 €. Il émettra, après accord des intercommunalités sur les modalités financières de partenariat, des titres de recettes à l'attention de ses membres pour obtenir le remboursement des frais avancés.

Ces modalités financières seront traduites par une convention de partenariat et de financement (annexé au présent projet de délibération) entre le Pôle métropolitain et respectivement, chaque intercommunalité.

Précisions techniques

L'impression sera réalisée sur du papier certifié PEFC (Pan European Forest Certification) respectueux de l'environnement.

Les ouvrages seront livrés aux sièges des Communautés de communes et Communautés d'Agglomération qui en assureront la répartition et la distribution au sein des établissements scolaires de leurs territoires.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet d'édition d'un livre d'histoire du Grand Genève à destination d'un public jeune et l'engagement financier du Pôle métropolitain à hauteur de 2 730 € dans l'opération ;
- **APPROUVE** le montage opérationnel (portage intégral par le Pôle métropolitain et conventionnement spécifique avec les EPCI membres) et la proposition de répartition du plan de financement prévisionnel entre le Pôle métropolitain et les intercommunalités membres, selon le projet de convention ci-annexé ;
- **VALIDE** le projet de convention type ci-joint, entre le Pôle métropolitain du Genevois français et chacun des EPCI membre, précisant les modalités financières et techniques pour leur participation à la réalisation du premier livre d'histoire relatif au Grand Genève ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à finaliser et à signer d'une part, les projets de convention avec chacun des EPCI membres, selon le projet de convention type ci-annexé et d'autre part, tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 12/05/21

Publié ou notifié le 12/05/21

Le Président,
Christian DUPESSEY

